

Image not found or type unknown



taxation legs particulier non encore délivré

Par **laperriere**, le **10/07/2019** à **13:53**

Bonjour,
Je suis légataire à titre particulier, mais l'héritier tarde à me délivrer ce legs.
Ce legs déduit de l'actif successoral, la succession devient déficitaire.
Les impôts me demandent la déclaration de succession.
Puis-je être taxé d'office alors même que le legs n'est toujours pas délivré ?
La succession est ouverte depuis 1 an 1/2
Merci de vos réponses